

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 septembre 2024

> *Pôle de Buchy* > Siège social
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

Nombre de Conseillers : **25**

En exercice : **25**

Présents : **15**

Pouvoirs : **1**

Absents : **10**

Nombre de votants : **16**

Numéro
B2024-09-30-091

Point de l'ordre du jour
10

Objet
**Sport - Piscine
communautaire :
modification d'activité**

Date de convocation
20 septembre 2024

Affichage de la convocation
20 septembre 2024

Rapporteur
Monsieur HERBET

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 septembre à 18h00, se sont réunis à la Mairie de Quincampoix, sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Delphine DURAMÉ** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. NAVE Alain, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. BOUTET Jean-Jacques, M. PICARD Philippe, Mme DURAMÉ Delphine, M. GUTIERREZ Denis, Mme THIERRY Nathalie, M. LEGER Bruno, M. BRUNET Bernard, M. GOSSE Emmanuel, M BONHOMME Patrice, M LESELLIER Paul, M HERBET Éric, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. DELNOTT François

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. AGUADO Anthony a donné pouvoir à M. BOUTET Jean-Jacques

Membre absents excusés :

M. VALLEE Serge, M. VINCENT Philippe, M. ALIX Dominique, M. CAJOT, M. LEMETAIS Dany, M. OCTAU Nicolas, M POISSANT Christian, M. SAGOT Pascal, M. MOLMY Georges

Monsieur le Président rappelle que la délibération B2024-06-17-061 du 17 juin 2024, prévoit les activités et évènements ponctuels de la piscine communautaire André Martin ainsi que la programmation 2024/2025, avec notamment la mise en place d'une nouvelle animation le lundi 16h45 « aquaphobie jeune ».

Cette nouvelle animation ayant à ce jour aucun inscrit, afin d'optimiser le créneau, la responsable de la piscine propose, de changer cette animation en « école de natation apprentissage » qui compte 5 enfants inscrits sur liste d'attente.

Vu :

- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 8 mars 2019 et son annexe modifiant les statuts de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ La délibération 2020-09-14-053 relative aux délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire, en date du 14 septembre 2020 ;
- ✓ La délibération B2024-06-17-061 du 17 juin 2024 relative à l'organisation des Activités et évènements ponctuels 2024/2025 de la Piscine communautaire André Martin ;
- ✓ L'avis de la commission « service à la personne » du 11 septembre 2024 ;

Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau Communautaire décide, à l'unanimité :

- De modifier l'activité proposée dans délibération B2024-06-17-061 du 17 juin 2024, le lundi à 16h45 soit l'animation « aquaphobie jeune » par l'animation « école de natation apprentissage » ;
- De conserver les tarifs de 52€ pour les résidents de la CCICV et 74€ pour les résidents hors de la CCICV par trimestre pour l'animation « école de natation apprentissage ».

Nombre de votants	16
Votes pour	16
Votes contre	0
Abstention	0

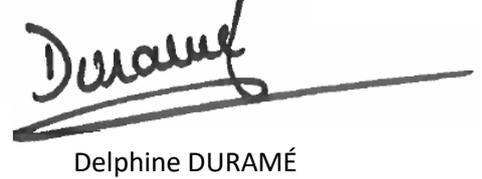
Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,



Éric HERBET



Le Secrétaire de séance



Delphine DURAMÉ